

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :						
Opérateur	Bouygues	Arrdt	15 ^{ème}			
Nom de site		Numéro	T19462			
Adresse du site	Stade Suzanne Lenglen	Hauteur	31m			
Bailleur de l'immeuble	Mairie de Paris	Destination	Pylône - Stade			
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G/5G (3500MHz) et partage de	e la fréquence 2°	100 MHz 4G/5G.			
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ;					
Dossier soumis à Déclaration	n Préalable ou Permis de Construire ?					
Calendrier de suivi du dossier						
Date de validation de la ver		/				
Date d'enregistrement à l'A		06/09/2021				
Date limite de réponse de la	a Mairie d'arrondissement (J+2 mois)		06/11/2021			
Objet de la demande						
Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage d'installer son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G 3500MHz (et partage en 2100 MHZ).					
Détail du projet	Ajout de 6 antennes pour les fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz et 4G/5G (2100 MHz) orienté vers les azimuts 20°, 130° et 260°.					
Distance des ouvrants	Sans objet	Vis-à-vis (25m)	Néant			
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 20°< 1V/m - 130°< 1V/m - 260°< 1V/m 5G (3500): 20°< 1V/m - 130°< 1V/m - 260°< 2V/m					
Hauteur (HMA) des antennes 5G	Hauteur (HMA) des 29 45m					
	Incidence visuelle					
Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux fixes (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts 20°, 130° et 260°.					
Intégration antennaire	Ajout de 6 nouvelles antennes sur un pylône					
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue					
Date :	Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :					
Avis Mairie d'arrondissement :			Favorable Défavorable			
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis			Ne se prononce pas			



Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



aucun établissement particulier dans les 100m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Agence d'Écologie Urbaine

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située STADE SUZANNE LENGLET 75015 PARIS-15E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 20°	Azimut 130°	Azimut 260°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	1.5 m	1.5 m	1.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m .

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 1.5 m .

Légende

set/m

tont 3 et V/m:

tons 4 et 3 V/m;

tons 4 et 3 V/m;

tons 4 et 3 V/m;

tons 1 et V/m;

tons 4 et V/m;

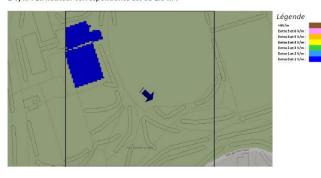
tons 4 et V/m;

tons 1 et V/m;

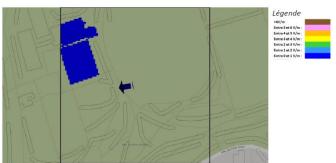
Azimut 260°

b. Azimut 130°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 130°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 1.5 m .



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 1.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située STADE SUZANNE LENGLET 75015 PARIS-15E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 20°	Azimut 130°	Azimut 260°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	4.5 m	4.5 m	7.5 m

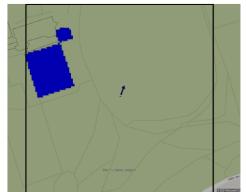
Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m.



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Agence d'Écologie Urbaine

a. Azimut 20°

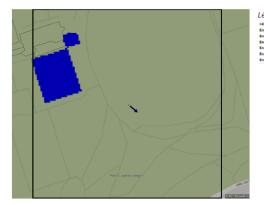
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 4.5m.





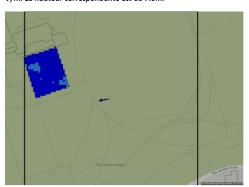
b. Azimut 130°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 130°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 4.5m.



c. Azimut 260°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 7.5m.





Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté:

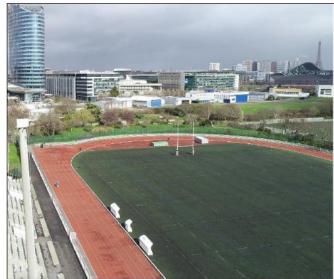


Vue des Azimuts



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Agence d'Écologie Urbaine

Azimut 20" (hauteur d'antenne 26m)



Azimut 130° (hauteur d'antenne 26m)



Azimut 260° (hauteur d'antenne 26m)

